

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



Délibération N°2025-043-BC

Date de convocation : 02 juillet 2025

Membres du bureau en exercice : 9	Présents : 6	Votants : 6
-----------------------------------	--------------	-------------

**Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2025 –
Commune de Plougourvest**

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 du mois de juillet à 11 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

Mme CLAISSE Laurence
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. GILET Yves-Marie

Absent(s) excusé(s)

Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. DUFFORT Jean-Philippe

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Il est rappelé que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale de 35 000 €.

Au regard de la demande formulée, la commission propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € au profit de la commune de Plougourvest dans le cadre du passage de l'Essor Breton le 25 mai 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au Bureau Communautaire ;
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 30 juin 2025 ;

Après avoir entendu le rapport du Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide la subvention d'un montant de 1 500 € au profit de la commune de Plougourvest dans le cadre du passage de l'Essor Breton le 25 mai 2025.**
- **Autorise le Président ou son représentant à procéder au versement de cette subvention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 08 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.



Le Président,
Henri BILLON.

